



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier, à 17h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 23/01/2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 37 Nombre de suffrages exprimés : 45 Votes Pour : 45 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : PAH – Révision des tarifs « adulte » et « famille » des visites guidées de 2h00 N° 2024-5
--	--

Présents (37) : PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, CARRERE Philippe, GRANGE Jean-Baptiste, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, MALERE Hélène, GIRON Julienne, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, GAY Eric, LACAZE Noël, PELIEU Michel, CLIMENT Emmanuel, SOULE-ARTOZOUL Rosa, AIZIER Philippe, DARAN René, MIR André, SALAT Jacques, BEYRIE Maryse, DELOM Christian, ISOART Jean-Michel.

Absents (17) : PUCEL Matthieu, BLASCO Sabine, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, GISTAU Patrick, PUYAU Maryse, VIDAILLET Jocelyne, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, ESCOULA Bernard, RAHALI Sabine, ACCHINI Nicole, HELARY Yann, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie, OZUN Benjamin, CASCARRE Victor.

Procurations (8) :
CAUMONT Marc à CARRERE Philippe
PETIT Caroline à DUBERNARD Alain
BALAGNA Patrice à ESTRADE Pierre
BERTRANUC Evelyne à DESCOUENS Bernard
ROBIN Isabelle à BRUNET André
BOURREC Christophe à AIZIER Philippe
NARS Aline à MIR André
FOURTINE Didier à ISOART Jean-Michel

Monsieur Alain DUBERNARD a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle aux membres présents que les tarifs des visites guidées du PAH ont été augmentés en janvier 2023 ainsi :

Visites guidées	
Adultes	5 €
Réduits	4 €
Enfants	3 €
Famille	13 €

Pour 2024, la commission Tourisme réunie le 16 janvier 2024 propose d'augmenter à nouveau les tarifs des visites guidées, mais uniquement pour les visites de 2 heures :

- Tarif adulte : 6 € (*augmentation de 1 €*)
- Forfait famille (2 adultes + 2 enfants) : 15 € (*augmentation de 2 €*)
Pas de changement pour le tarif enfants (3 €) et réduit (4 €).

Monsieur le Président invite les membres du conseil communautaire à en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Approuve la proposition exposée par Monsieur le Président ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU